CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2027-2030

DOCUMENT DE CONSULTATION

EN VERTU DE LA RÉSOLUTION N° CA-261006-669



Centre de services scolaire des Mille-Îles

Québec

Table des matières

Table des matières **2**
Notes aux lecteurs **3**
Introduction **4**
Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes **5**
Tendances démographiques du CSSMI **6**
Primaire **8**
Secteur A **8**
Secteur B **15**
Secteur C **19**
Secteur D **23**
Écoles offrant un projet particulier **27**
Écoles à mandat régional **30**
Secondaire **32**
Secteur Ouest **33**
Secteur Est **34**
Formation générale adulte et professionnelle **38**
Loi sur l'instruction publique **40**
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2027-2030 (OS-03) **44**
Listes des écoles et actes d'établissements 2027-2028 (OS-04) **54**
Démarche de consultation **68**

Notes aux lecteurs

La méthodologie utilisée pour effectuer les prévisions de clientèle scolaire est arrimée avec celle du ministère de l'Éducation (MEQ) et s'appuie sur deux principes : les taux de passage des élèves d'une année à l'autre et les entrées au préscolaire 5 ans qui sont essentiellement déterminés par le nombre d'enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire l'année précédente.

Pour les niveaux de la 1re année du primaire à la 5e année du secondaire, les prévisions sont calculées selon un taux de passage (par école et par niveau) basé sur l'historique de la déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre des 4 dernières années.

Afin de déterminer les taux de passage, nous considérons une moyenne pondérée, c'est-à-dire que nous attribuons une pondération décroissante pour les quatre années. Les transferts de clientèle majeurs au primaire sont aussi pris en considération afin de ne pas avoir un taux de passage biaisé pour ces écoles.

Introduction

Le CSSMI dessert la population d'un territoire de près de 800 km^2 qui regroupe seize (16) municipalités réparties dans quatre (4) municipalités régionales de comté dans la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques, le CSSMI se place au 4^e rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif qui dépasse les 40 000 élèves en formation générale des jeunes et qui se maintient à ce niveau depuis 2024-2025.

Les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), d'élaborer une planification d'organisation scolaire qui prend en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à leur disposition et la répartition des immeubles mis à leur disposition.

Le *Cadre d'organisation scolaire 2027-2030* se veut un document représentant le portrait démographique actuel et résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des soixante-cinq (65) écoles primaires, treize (13) écoles secondaires, une école à mandat régional et une école au sein d'un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA). Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des étudiants en formation générale des adultes, de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation relative au *Cadre d'organisation scolaire*, mise en place à notre centre de services scolaire, débute chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du MEQ, une rencontre d'information générale ainsi que des rencontres de travail dans les milieux concernés sont planifiées. Les directions d'école et les représentants de conseils d'établissement sont invités à participer à cette démarche d'échanges préconsultation.

Dans le processus menant à l'adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2027-2030*, des pistes de solution sont soumises en consultation auprès de tous les conseils d'établissement des écoles primaires, secondaires et des centres, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des syndicats et associations concernés, ainsi qu'auprès des villes et municipalités de notre territoire, afin de répondre aux enjeux soulevés. Une audience publique se tient également afin de permettre à la population de faire connaître son avis.

Finalement, le conseil d'administration adopte les meilleures pistes de solution à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir[1], s'il y a lieu.

[1] Au terme de la consultation, le conseil d'administration pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

Portrait du CSSMI en formation générale des jeunes

En 2026-2027, le CSSMI devrait accueillir, selon le MEQ, approximativement 40 738 élèves en formation générale des jeunes. Les tendances d'évolution de la clientèle du ministère de l'Éducation (MEQ) indiquent une stabilisation des effectifs au cours des trois prochaines années. Après avoir franchi le seuil des 40 000 élèves, la clientèle du CSSMI devrait se maintenir à un niveau comparable jusqu'en 2029-2030, oscillant entre 40 700 et 40 900 élèves. Les projections prévoient ainsi une croissance très modérée de l'ordre de 0,4 % sur l'ensemble de la période, traduisant davantage un maintien des effectifs à un niveau élevé qu'une poursuite de la croissance observée au cours des dernières années.

Au cours de cette période, la clientèle du préscolaire et du primaire devrait demeurer relativement stable à court terme avant d'amorcer une légère décroissance. Les prévisions indiquent un effectif de 24 420 élèves en 2027-2028, lequel diminuerait graduellement pour atteindre 23 881 élèves en 2030-2031.

En ce qui a trait au secondaire, les effectifs devraient poursuivre leur progression au cours des prochaines années. La clientèle passerait de 16 350 élèves en 2026-2027 à un sommet de 16 741 élèves en 2029-2030, avant de se stabiliser à 16 691 élèves en 2030-2031. Malgré ce ralentissement, le nombre d'élèves du secondaire demeurera à un niveau historiquement élevé, maintenant une pression importante sur la capacité d'accueil des établissements.

Les tendances démographiques de la clientèle en formation générale des jeunes regroupent les données du préscolaire et du primaire ainsi que les données du secondaire. Elles sont présentées sous forme graphique à la page suivante.

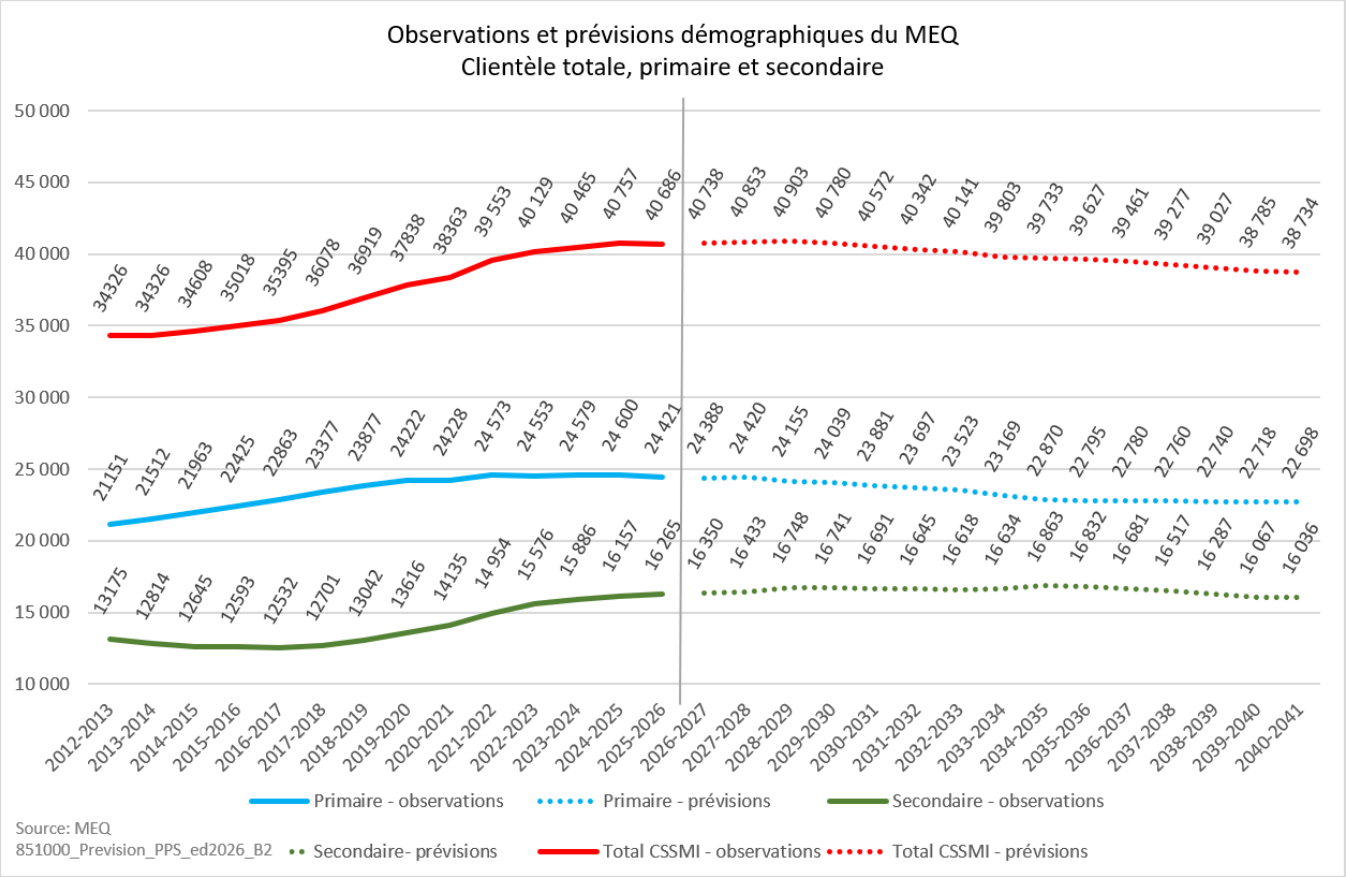
Les projets d'ajout d'espaces à venir doivent également être pris en considération. Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a autorisé la construction de cinq nouvelles écoles primaires pour le CSSMI. Parmi celles-ci, trois restent à réaliser et seront implantées à Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi qu'à Terrebonne (deux écoles). Le MEQ a également autorisé des projets d'agrandissement et de remplacement de deux bâtiments du primaire, dont un est maintenant complété (école de la Voltige) et l'autre est en cours de réalisation (école Terre-Soleil).

Par ailleurs, le Ministère a autorisé l'agrandissement de l'école secondaire du Harfang, ajoutant une capacité de 200 places-élèves, ainsi que la transformation du pavillon Saint-François en école primaire de 21 locaux.

Enfin, dans le cadre du PQI 2021-2031, le CSSMI a obtenu l'autorisation de construire une nouvelle école secondaire de 1 024 places-élèves dans le secteur est de son territoire. De plus, une démarche de dossier d'opportunité est en cours pour la réalisation d'une autre école secondaire dans le secteur ouest.

Également, plusieurs locaux modulaires ont été ajoutés à diverses écoles sur le territoire autant au primaire qu'au secondaire. En effet, 30 locaux modulaires sont présents dans nos écoles primaires ainsi que 72 locaux modulaires dans nos écoles secondaires. Ainsi, en attendant les ajouts d'espaces (déjà en projet ou en attente d'autorisation du MEQ), ces ajouts de locaux temporaires permettront de faire face à la croissance de clientèle et dans certains cas, de réduire les transferts massifs d'élèves vers d'autres établissements.

Tendances démographiques du CSSMI



Primaire

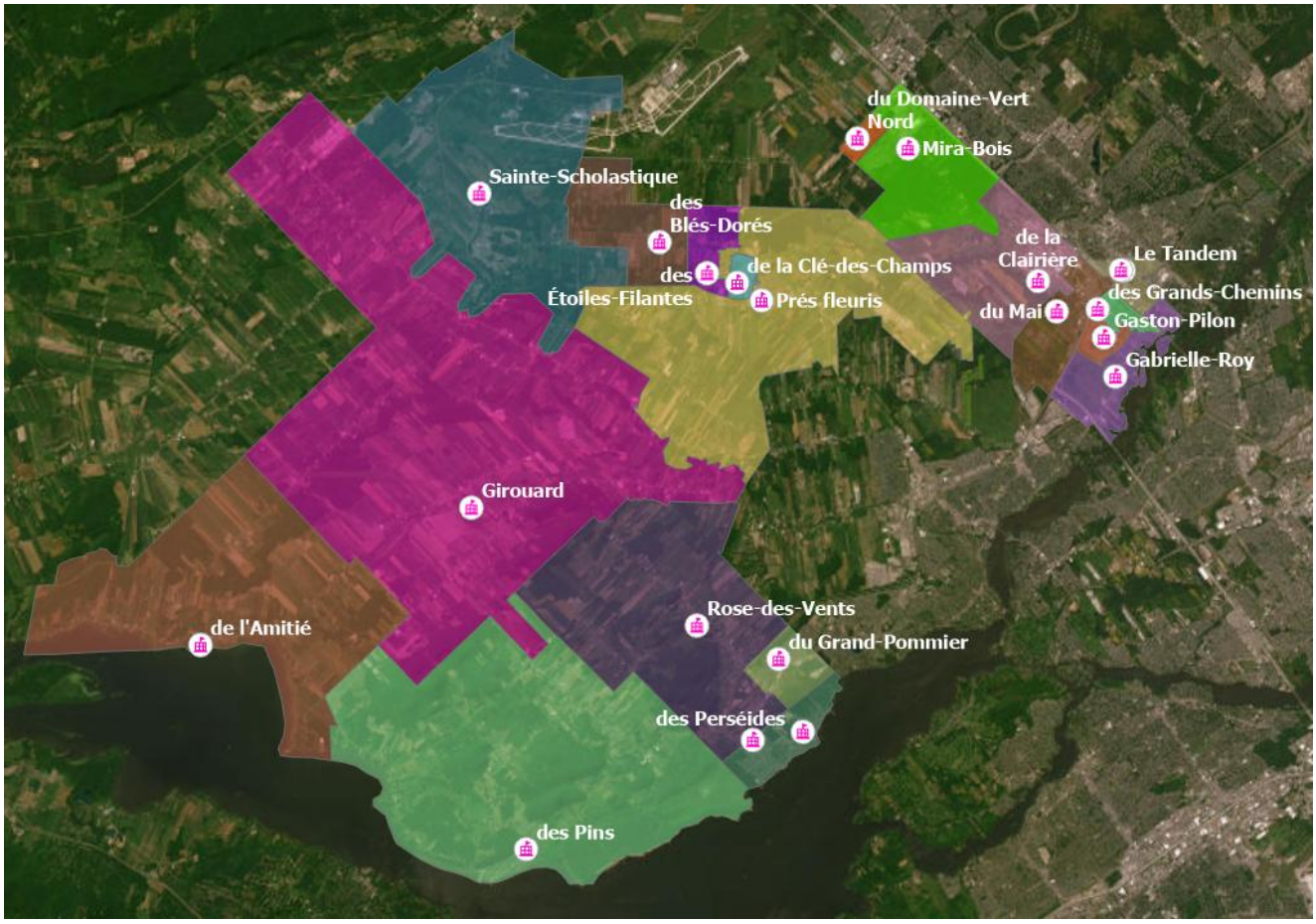


Primaire

Secteur A

Couvrant les municipalités de Saint-Placide, Oka, Mirabel, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, une partie de Sainte-Thérèse et Boisbriand, le secteur A regroupe vingt (20) écoles primaires :

- l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
- l'école des Pins à Oka;
- les écoles Girouard, Sainte-Scholastique, Prés fleuris, de la Clé-des-Champs, des Blés-Dorés, du Domaine-Vert-Nord, des Étoiles-Filantes et Mira-Bois à Mirabel;
- les écoles Rose-des-Vents et du Grand-Pommier à Saint-Joseph-du-Lac;
- l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
- l'école le Tandem à Sainte-Thérèse;
- les écoles des Grands-Chemins, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, du Mai et de la Clairière à Boisbriand.



Secteur A – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles dans secteur A	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026				Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027				2027-2028	2028-2029	2029-2030
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. Transferés *	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés**	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
de l'Amitié	6	8	9				8				7	7	7
des Pins	15	16	16			2	14			2	15	15	15
Girouard	10	12	12	1		1	12	1		1	13	13	13
Sainte-Scholastique	11	14	11				10				10	11	12
Prés Fleuris	15	18	18			2	18			1	19	20	20
de la Clé-des-Champs	14	17	16			3	15			4	15	14	15
Rose-des-Vents	13	16	16			3	16			3	17	18	18
des Perséides	38	40	36	2		6	32	2		6	31	30	29
du Grand-Pommier	21	23	23		+4	2	20		+1	2	17	16	15
des Blés-Dorés	25	26	25				23				23	22	21
du Domaine-Vert-Nord	28	28	25				25			2	23	22	21
des Étoiles-Filantes	19	19	19			4	18			4	18	18	18
Mira-Bois	25	25	14	1		3	17	1		3	17	18	19
des Grands-Chemins	13	17	17	1		4	15	1		4	16	17	17
Le Tandem	19	27	25	2		2	25	2		2	25	26	26
Gabrielle-Roy	17	21	21			3	21			2	21	21	20
Gaston-Pilon	21	25	24			9	23			8	23	24	24
du Mai	21	30 (incl 6 mod)	24			8	24			7	27	28	28
de la Clairière	16	21 (incl 2 mod)	20			4	21			4	20	21	21
Total	**347**	**411**	371	7	4	56	357	7		55	357	361	359

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.
École en bleu - École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.
La capacité d'accueil en beige - capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ
En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

* 2025 Accueil de 4gr maternelles à du Grand-Pommier (231) en provenance de des Lucioles (208)

** 2026 Accueil de 1gr en 1re année à du Grand-Pommier (231) en provenance de des Lucioles (208)

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
des Pins	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Girouard	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Déplacement possible des classes d'adaptation scolaire.
Prés Fleuris	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Déplacement possible des classes d'adaptation scolaire.
de la Clé-des-Champs	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Rose-des-Vents	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Déplacement possible des classes d'adaptation scolaire.
des Grands-Chemins	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Le Tandem	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Gabrielle-Roy	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Gaston Pilon	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
du Mai	**Débordement** de la clientèle	• Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 6 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2019-2020.
de la Clairière	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 2 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2019-2020.

Faits saillants

Selon la situation actuelle du secteur A, le nombre total de groupes prévus devrait se maintenir à un niveau supérieur à la capacité d'accueil disponible au cours des prochaines années. Les projections font état de 357 groupes en 2027-2028, de 361 groupes en 2028-2029 et de 359 groupes en 2029-2030, alors que la capacité d'accueil du secteur est limitée à 347 groupes. Cette situation engendre un déficit structurel de capacité qui devrait varier entre 10 et 14 groupes selon l'année scolaire.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des écoles qui méritent une attention particulière pour le secteur A.

ÉCOLES DES PERSÉIDES

L'école des Perséides est répartie entre deux bâtiments distants de 2,1 km, ce qui entraîne des défis importants pour les familles, complique l'organisation du service de garde et limite les échanges ainsi que la cohésion de l'équipe-école. Afin d'évaluer des solutions à cette situation, une demande d'analyse a été soumise au SOST pour examiner la possibilité de scinder le territoire de l'école des Perséides et de son pavillon des Primevères en deux territoires indépendants.

Scénario 1 PER-PRIM – Division du territoire en deux écoles distinctes

- Division du territoire en deux secteurs séparés le long de la rue Montée de la Baie;
- Répartition des élèves selon leur adresse de résidence;
- Aucune mesure de continuité pour les élèves ne serait accordée automatiquement mais sera évaluée selon l'espace disponible;
- École des Perséides (210) – Capacité de 22 groupes :
    - 19 groupes réguliers;
- École des Primevères (211) – Capacité de 16 groupes :
    - 10 groupes réguliers.



Résultat – Scénario 1 PER-PRIM

Écoles dans secteur A	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026				Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027				2027-2028	2028-2029	2029-2030
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. Transferés *	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés**	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
des Perséides	22	24	24	0		6	22	1		2	22	21	21
des Primevères	16	16	13	2		0	15	1		4	14	13	11
Total	**38**	**40**	37	**2**	**0**	**6**	37	**2**		**6**	36	34	32

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

École en bleu – École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.

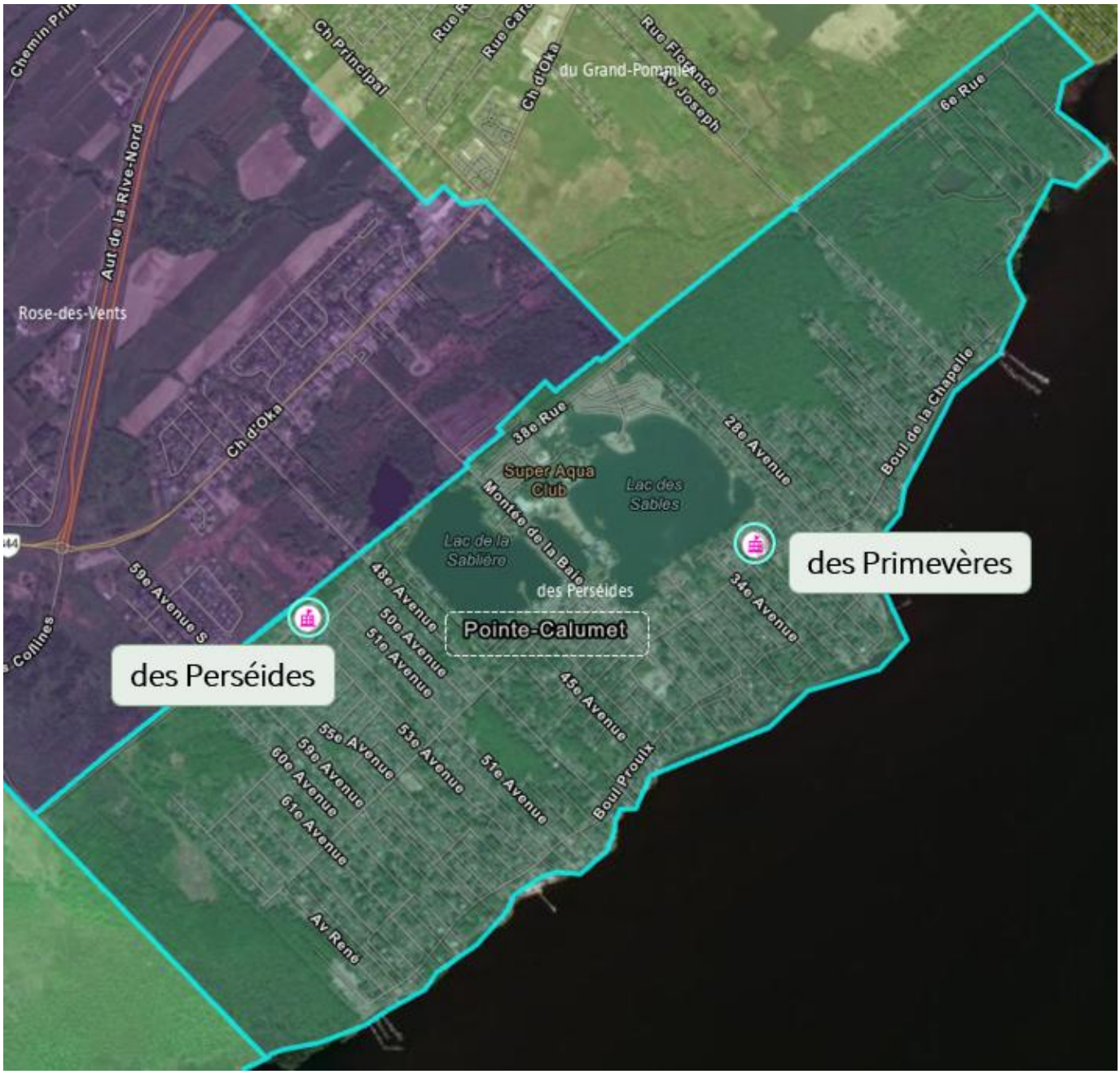
La capacité d'accueil en beige – capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Scénario 2 PER-PRIM – Statut quo

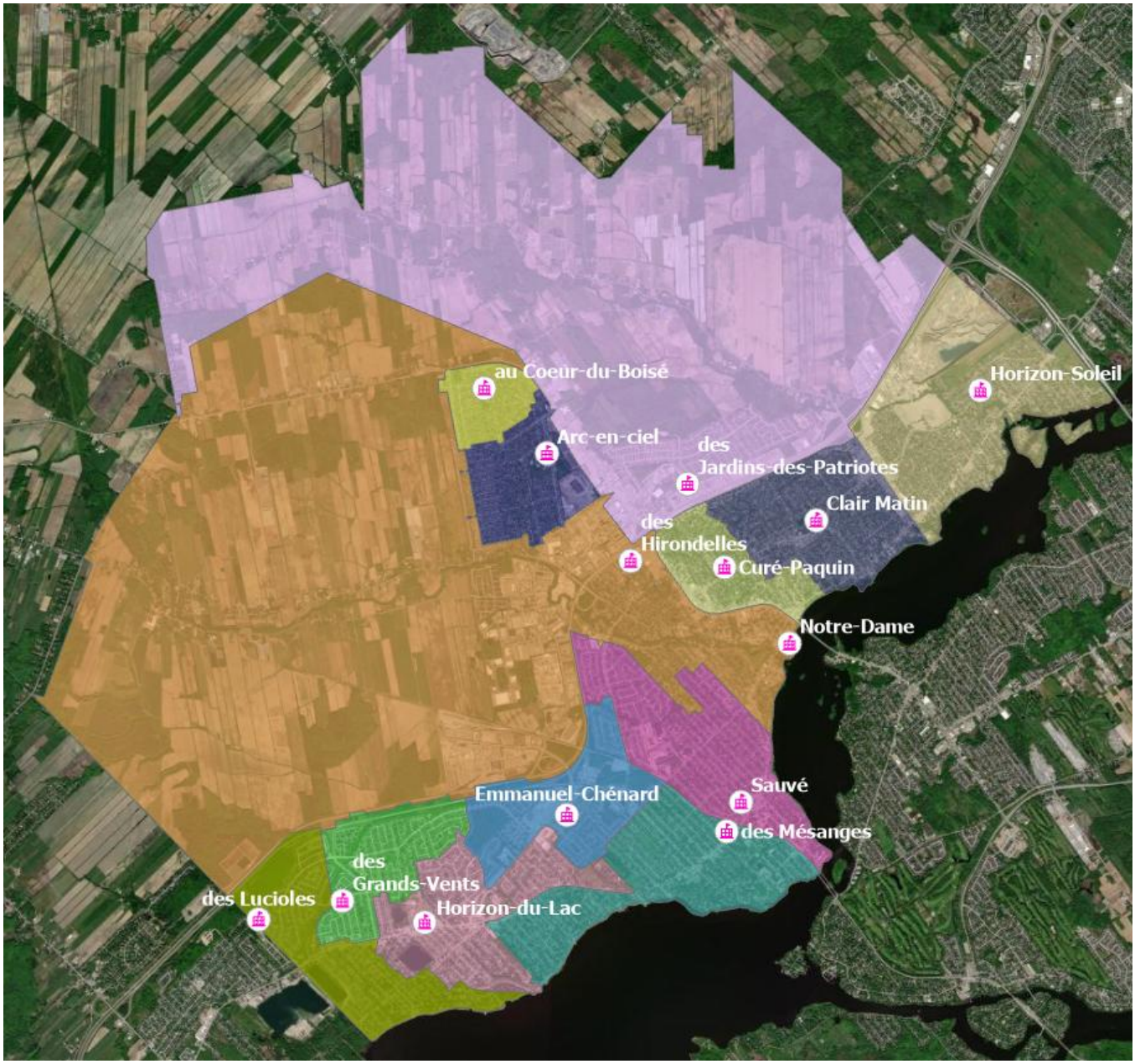
- Maintien de l'organisation actuelle de l'école des Perséides et du pavillon des Primevères;
- Aucun changement à l'aire de desserte ni au mode de fonctionnement;
- Prévisions 2027-2030 : 28 groupes réguliers, 2 groupes de préscolaire 4 ans, 6 groupes EHDAA répartis dans les deux bâtisses.



Secteur B

Couvrant les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize (13) écoles primaires :

- les écoles des Lucioles, Horizon-du-Lac et des Grands-Vents à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- les écoles Emmanuel-Chénard, Sauvé et des Mésanges à Deux-Montagnes;
- les écoles des Hirondelles, Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Curé-Paquin, Clair Matin, Horizon-Soleil et des Jardins-des-Patriotes à Saint-Eustache.



Secteur B – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles dans secteur B	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026				Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027				2027-2028	2028-2029	2029-2030
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés*	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés**	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
des Lucioles	17	18	18		-4		18		-5		24	25	26
Horizon-du-Lac	21	26 (incl 4 mod)	26	1	+1		26	1	+4		24	23	23
des Grands-Vents	25	26	26		-1		26				25	24	23
Emmanuel-Chénard	20	24	23		+2		23		+3		20	20	20
Sauvé	22	25	25		-2		25		-2		28	28	28
des Hirondelles	39	39	35	2		9	35	2		8	39	39	39
Arc-en-ciel	22	26	24	2		5	23	2		5	23	23	23
au Coeur-du-Boisé	15	17	16				16				15	15	14
Curé-Paquin	21	23	23	2		1	21	2		1	21	21	21
Clair Matin	25	27	29			2	27			2	27	25	25
Horizon-Soleil	23	24	22				22				23	24	24
des Mésanges	19	21	21				21		-1		23	23	22
des Jardins-des-Patriotes	21	24	22			3	21			3	20	21	20
Total	**290**	**324**	**310**	**7**	**-4**	**20**	**304**	**7**		**19**	**312**	**311**	**308**

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.
École en bleu - École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.
La capacité d'accueil en beige - capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ
En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

* 2025 Transfert de 4gr maternelles des Lucioles (208) à du Grand-Pommier (231)
* 2025 Accueil de 1gr maternelle à Horizon-du-Lac (209) en provenance de Grands-Vents (230)
* 2025 Transfert de 1gr maternelle de des Grands-Vents (230) à Horizon-du-Lac (209)
* 2025 Accueil de 2gr maternelles à Emmanuel-Chénard (240) en provenance de Sauvé (241)
* 2025 Transfert de 4gr maternelles de Sauvé (241) à Emmanuel-CHénard (240)

** 2026 Transfert des Lucioles (248): 4gr 5ans à Horizon-du-Lac (209)/1gr en 1re à du Grand-Pommier (231)
** 2026 Accueil de 4gr mat. à Horizon-du-Lac (209) des Lucioles (248)
** 2026 Accueil de 1gr mat. à Emmanuel-Chénard (240) des Mésanges (253)/ 2gr mat. de Sauvé (241)
** 2026 Transfert de 2gr maternelles de Sauvé (241) à Emmanuel-Chénard (240)
** 2026 Transfert de 1gr maternelle des Mésanges (253) à Emmanuel-Chénard (240)

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solutions identifiées
des Lucioles	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Transfert temporaire du préscolaire 5 ans et de groupes de 1re année.
Horizon-du-Lac	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 4 locaux modulaires qui ont été installés pour la rentrée 2019-2020.
Sauvé	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Transfert temporaire du préscolaire 5 ans.
des Hirondelles	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux • Utilisation du pavillon Village-des-Jeunes • Déplacement possible de classes d'adaptation scolaire.
Arc-en-ciel	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Clair-Matin	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Horizon-Soleil	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
des Mésanges	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Transfert temporaire du préscolaire 5 ans.

Faits saillants

Selon les tendances de clientèle, le secteur B devrait vivre une légère diminution de clientèle passant de 312 groupes en 2027-2028 à 308 groupes en 2029-2030. Toutefois nous notons la poursuite du débordement de certaines écoles de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Compte tenu du manque de locaux dans le secteur B, le MEQ a accordé au CSSMI la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Le terrain pour la construction de cette nouvelle école primaire a été ciblé et nous sommes en attente du MEQ pour débuter la construction.

Vous trouverez ci-dessous une description des zones du secteur B qui connaissent certaines particularités.

ÉCOLES DES LUCIOLES, DES GRAND-VENTS ET HORIZON-DU-LAC

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Lucioles et des Grands-Vents vont poursuivre leur débordement de clientèle au cours des prochaines années. La maximisation de la capacité d'accueil des écoles est mise en place. Le surplus d'élèves de l'école des Lucioles est acheminé vers le secteur A à l'école du Grand-Pommier et vers l'école Horizon-du-Lac. De plus, des groupes de l'école des Grands-Vents sont aussi transférés vers l'école Horizon-du-Lac. Ces groupes d'élèves retourneront dans leur école de desserte l'année suivante. Il n'y a désormais plus de débordement de clientèle à l'école Horizon-du-Lac. Toutefois, les quatre locaux modulaires sont maintenus et permettent d'accueillir la clientèle du quartier.

Comme mentionné précédemment, le CSSMI a obtenu une réponse positive du Ministère quant à l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (PQI 2020-2030). Cet ajout d'espace permettra de réaménager les aires de desserte et ainsi pallier le débordement des écoles des Lucioles, des Grands-Vents, Horizon-du-Lac ainsi que d'autres écoles du secteur B.

ÉCOLES SAUVÉ

Au cours des trois (3) années du *Cadre d'organisation scolaire 2027-2030*, la clientèle de l'école Sauvé dépassera sa capacité d'accueil fonctionnelle. Une mesure antérieure, soit la maximisation de la capacité d'accueil de cette école, est déjà en application pour faire face à cet enjeu. De plus, deux groupes d'élèves du préscolaire 5 ans sont transférés depuis 2025-2026 vers l'école Emmanuel-Chénard. Ces groupes d'élèves du préscolaire 5 ans retournent dans leur école de desserte l'année suivante.

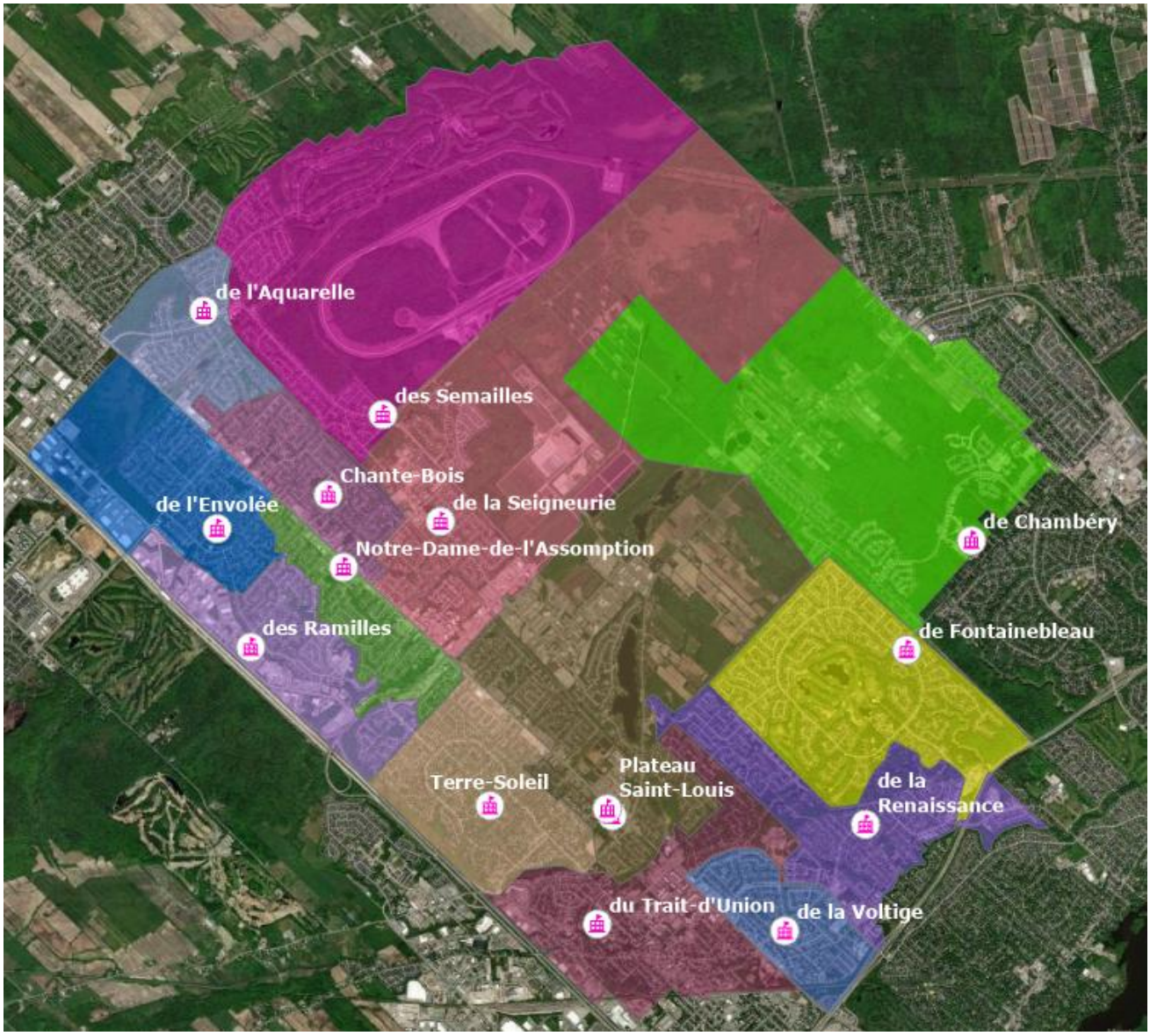
ÉCOLE DES MÉSANGES

Au cours des trois années visées par le Cadre d'organisation scolaire 2027-2030, la clientèle de l'école des Mésanges excédera sa capacité d'accueil fonctionnelle. Afin de répondre à cette situation, des mesures de maximisation de l'utilisation des espaces ainsi que le transfert d'un groupe vers l'école Emmanuel-Chénard sont en vigueur depuis l'année scolaire 2025-2026. Ces mesures seront maintenues en 2027-2028. Le groupe concerné, composé d'élèves du préscolaire 5 ans, réintégrera toutefois son école de desserte dès l'année scolaire suivante.

Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, de Mirabel et de Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe quatorze (14) écoles primaires :

- les écoles de Fontainebleau, de la Renaissance, Plateau Saint-Louis, des Ramilles, Notre-Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Envolée, de l'Aquarelle, des Semailles et de Chambéry;
- les écoles Terre-Soleil, du Trait-d'Union et de la Voltige à Sainte-Thérèse.



Secteur C – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles dans secteur C	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026				Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027				2027-2028	2028-2029	2029-2030
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés*	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés**	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
Terre-Soleil	19	25 (incl 4 mod)	23				23				22	22	22
de Fontainebleau	20	25	20			3	20			4	17	16	16
du Trait-d'Union	24	24	23			3	23			4	22	21	22
Saint-Pierre	26	26	24	2			24	2		2	22	22	21
de la Renaissance	20	22	20			3	20			3	20	21	22
Plateau Saint-Louis	23	25	25	1		6	25			6	26	26	26
des Ramilles (incl alternatif)	20	24	24			3	24			3	22	21	20
Notre-Dame-de-l'Assomption	18	21	20	2		5	20			4	22	23	23
de la Seigneurie	20	22	19			4	19			4	19	19	19
Chante-Bois	17	19	15				15			2	16	17	17
de l'Envolée	24	29	24			4	23			4	24	24	24
de l'Aquarelle	17	20	19			4	19			5	18	18	19
des Semailles	16	17	15			5	15			4	18	17	18
de Chambéry	25	25	21			5	21			6	22	22	21
Total	**289**	**328**	**292**	**5**	**0**	**45**	**291**	**2**		**51**	**290**	289	**290**

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.
École en bleu – École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.
La capacité d'accueil en beige – capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ
En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
Terre-Soleil	**Suivi** de la clientèle	• Utilisation des locaux modulaires. • La nouvelle école Terre-Soleil aura une capacité d'accueil de 23 locaux.
de la Renaissance	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Plateau Saint-Louis	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Déplacement possible de classes d'adaptation scolaire.
Des Ramilles	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Notre-Dame-de-l'Assomption	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Déplacement possible de classes d'adaptation scolaire.
de l'Aquarelle	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
des Semailles	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.

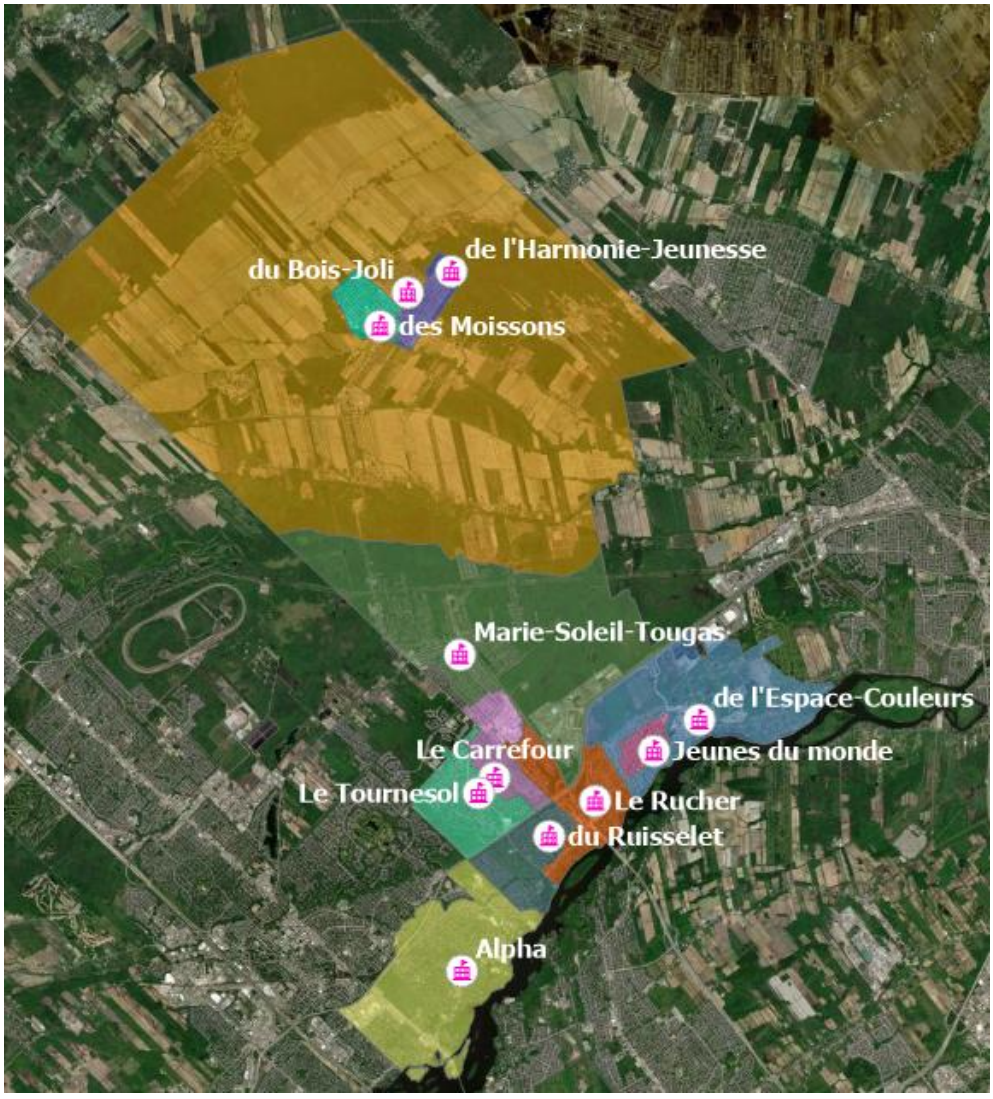
Faits saillants

Entre 2027-2028 et 2029-2030, le nombre de groupes du secteur C devrait se maintenir autour de 290, alors que la capacité d'accueil du secteur est établie à 289 groupes. Bien que l'équilibre entre les besoins et la capacité demeure précaire, l'ouverture de l'école de Chambéry à Blainville a permis de réaménager les aires de desserte et de réduire la pression exercée sur certains établissements du secteur.

Secteur D

Situé dans les municipalités de Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion, Terrebonne et Sainte-Anne-des-Plaines, le secteur D regroupe onze (11) écoles primaires :

- l'école Le Rucher, incluant le pavillon Félix-Leclerc, à Bois-des-Filion;
- les écoles Le Carrefour, Le Tournesol et du Ruisselet à Lorraine;
- l'école Alpha à Rosemère;
- les écoles des Moissons, Du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse à Sainte-Anne-des-Plaines;
- les écoles Jeunes du monde, Marie-Soleil-Tougas et de l'Espace-Couleurs à Terrebonne.



Secteur D – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles dans secteur D	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026				Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027				2027-2028	2028-2029	2029-2030
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés*	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. maternelle 4 ans	Nb de gr. transferés**	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
Alpha (incl musical)	40	40	38			3	36			3	37	37	35
Le Tournesol	15	20	17			1	16				18	19	20
Le Carrefour	13	20	19				17				18	18	19
Le Rucher	32	36	32			2	32			2	33	34	35
Jeunes du monde	16	18	16			4	15			4	16	17	18
Marie-Soleil-Tougas	28	30	29			2	29			2	30	29	29
du Ruisselet	15	17	14			2	14			2	16	16	17
des Moissons	14	16	16				16				18	19	18
du Bois-Joli	20	28 (incl 6 mod)	26	2			28	2			27	27	28
de l'Harmonie-Jeunesse	13	17	17				16				16	16	16
de l'Espace-Couleurs	21	30 (incl 8 mod)	27			4	28			5	29	31	31
Total	**227**	**286**	**251**	**2**	**0**	**18**	**247**	**2**		**18**	**258**	**263**	**266**

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.
École en bleu - École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.
La capacité d'accueil en beige - capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ
En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Zone de vulnérabilité et solutions identifiées

Établissements	Enjeux	Pistes de solution identifiées
Le Tournesol	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Le Carrefour	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Jeunes du monde	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Marie-Soleil-Tougas	**Suivi** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
des Moissons	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
Du Bois-Joli	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 6 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2021-2022.
de l'Harmonie-Jeunesse	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux.
de l'Espace-Couleurs	**Débordement** de la clientèle	• Maximisation des locaux. • Le débordement de la clientèle peut être géré avec l'ajout de 8 locaux modulaires qui ont été installés à la rentrée 2021-2022.

Faits saillants

Selon les prévisions de clientèle, le nombre de groupes du secteur D passera de 247 en 2026-2027 à 258 en 2027-2028, pour atteindre 266 groupes en 2029-2030, alors que la capacité d'accueil est établie à 227 groupes. Cette croissance accentuera la pression sur plusieurs établissements et nécessitera le maintien, voire l'ajout, de mesures d'optimisation des espaces. Plusieurs débordements localisés de clientèle demeurent à surveiller, notamment aux écoles Le Carrefour à Lorraine, Le Rucher à Bois-des-Filion ainsi que dans les écoles primaires de Sainte-Anne-des-Plaines (des Moissons, du Bois-Joli et de l'Harmonie-Jeunesse). La maximisation de l'utilisation des locaux constitue actuellement l'une des principales mesures mises en place pour accueillir les surplus d'élèves. Afin de pallier le manque de locaux dans le secteur D, le MEQ a autorisé au CSSMI deux constructions d'écoles dans la ville de Terrebonne. Ces ajouts d'espaces permettront de réaménager les aires de desserte et ainsi remédier aux débordements de certaines écoles du secteur D. En ce qui concerne le manque de locaux dans le secteur de Sainte-Anne-des-Plaines, le MEQ a autorisé au CSSMI de transformer le pavillon Saint-François, appartenant à l'école secondaire du Harfang, en école primaire. Pour ce faire, une demande d'agrandissement de l'école secondaire du Harfang a été autorisée par le MEQ dans le cadre du PQI 2020-2030.

Vous trouverez ci-dessous plus de renseignements sur les écoles du secteur D qui connaissent certaines particularités.

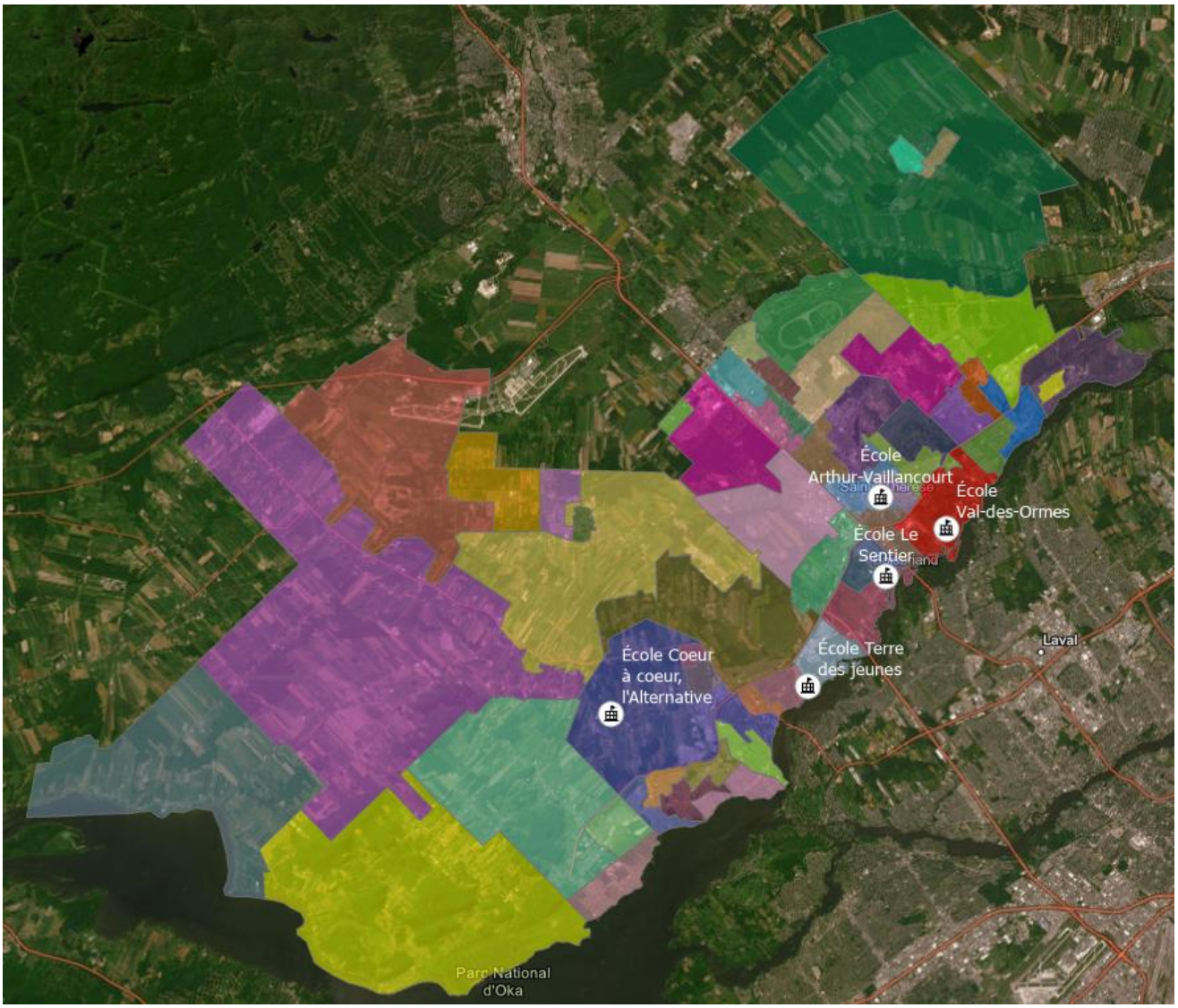
ÉCOLE DES MOISSONS, DU BOIS-JOLI ET DE L'HARMONIE-JEUNESSE

Depuis quelques années, nous constatons un surplus de clientèle dans certaines écoles de Sainte-Anne-des-Plaines. D'ailleurs, outre la maximisation de l'utilisation des locaux, l'installation de six locaux modulaires à l'école Du Bois-Joli depuis la rentrée scolaire 2021-2022 a permis d'accueillir la clientèle du secteur, en attendant que le pavillon Saint-François retourne à sa vocation d'école primaire.

Écoles offrant un projet particulier

Situé dans les villes de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, le centre de services scolaire offre des projets particuliers dans cinq (5) écoles primaires :

- l'école Le Sentier à Boisbriand;
- l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
- les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
- l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



Écoles à projets particuliers – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles	Capacité d'Accueil MEQ	Capacité d'accueil fonctionnelle historique (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel 2025-2026		Prévisions et tendances du nombre de groupes (incluant les classes spécialisées) 2026-2027		2027-2028	2028-2029	2029-2026
			Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. EHDAA	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école	Nb de gr. dans l'école
Le Sentier	18	18	14	2	14	3	14	14	14
Arthur-Vaillancourt	9	10	10		10		10	10	10
Coeur à coeur, l'Alternative	23	24	18	4	18	5	18	18	18
Terre des jeunes	19	20	18	4	18	4	18	18	18
Val-des-Ormes	17	17	17	3	17	3	17	17	17
Total	**86**	**89**	89	**13**	77	**15**	77	77	77

Les nombres de groupes présentés intègrent les classes spécialisées et les groupes de maternelle 4 ans.

École en bleu - École dont les groupes sont constitués selon un indice de défavorisation (IMSE) de 9 ou 10.

La capacité d'accueil en beige - capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Faits saillants

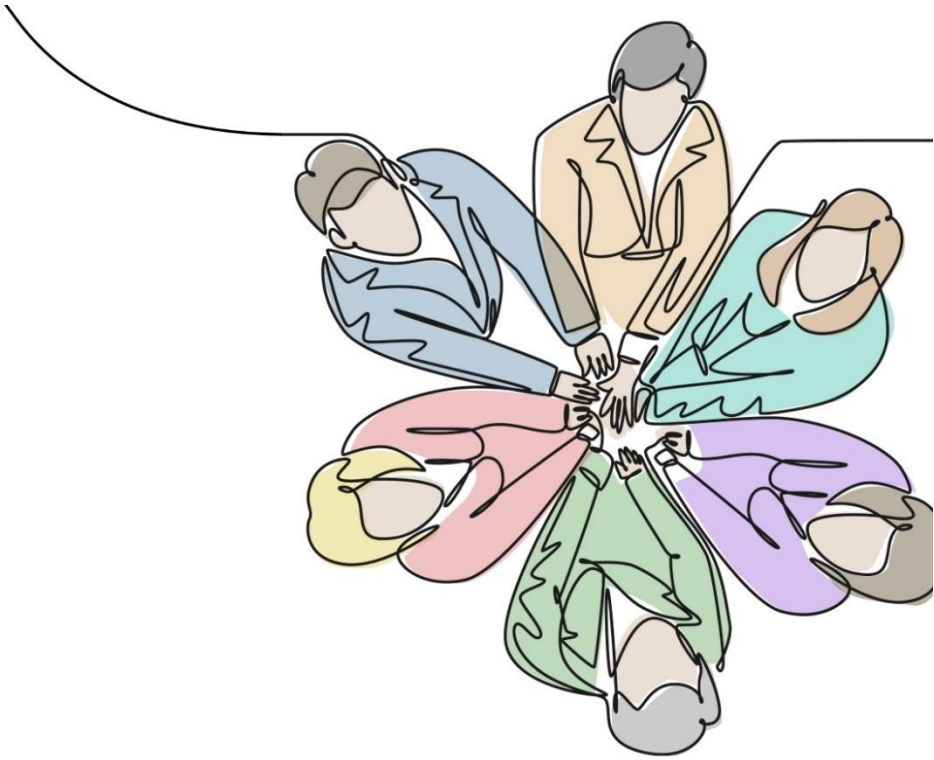
Le CSSMI offre différents projets reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de *la Loi sur l'instruction publique* (LIP) aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur Est) [2] Cœur à cœur, l'Alternative (secteur Ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt [3]
Primaire du Baccalauréat International (BI)	Val-des-Ormes (secteur Est) Terre des jeunes (secteur Ouest)

Au total, les cinq (5) écoles dédiées à un projet particulier représentent 86 locaux en termes de capacité d'accueil au niveau du CSSMI.

[2] L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur Est (en plus de sa clientèle régulière).
[3] L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur D (en plus de sa clientèle régulière).

École à mandat régional



Écoles à mandat régional

ÉCOLE DES ÉRABLES

Située dans la municipalité de Deux-Montagnes, l'école régionale des Érables est spécialisée pour des jeunes de 5 à 21 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou présentant une déficience intellectuelle profonde.

Des programmes d'étude adaptés, tels que le programme des compétences axé sur la participation sociale (CAPS), le programme destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (DIP) et le programme de démarche éducative favorisant l'intégration sociale (DEFIS), y sont enseignés. L'école est reconnue pour son expertise à l'égard de la clientèle ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), notamment en offrant des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés à chacun de ses élèves. L'école des Érables s'inspire de différentes approches, telles que la méthode TEACCH (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children), le système de communication par échanges d'images PECS (Picture Exchange Communication System) ainsi que l'approche développée par le centre d'expertise en autisme SACCADE. Une équipe d'enseignants, d'éducateurs spécialisés, de préposés aux élèves handicapés et de professionnels, psychologue, orthophoniste et ergothérapeute, chapeautée par la direction de l'établissement, met en place un plan d'intervention pour chaque élève, et ce, en collaboration avec les parents et les partenaires de la santé et des services sociaux, afin que chacun puisse développer son plein potentiel.

CRJDA

En décembre 2024, le CSSMI a ouvert une nouvelle école au sein du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA), nommé en 2025 de la Passerelle, situé à Sainte-Thérèse. Cette école est directement adjacente à un milieu de vie transitoire, conçu pour assurer la sécurité des jeunes, stabiliser leur situation et favoriser le développement de leur capacité d'adaptation en vue d'une réinsertion sociale et familiale réussie.

Ce projet repose sur un partenariat étroit avec le réseau de la santé, permettant d'offrir jusqu'à 96 places élèves dans un environnement structurant, bienveillant et adapté aux besoins spécifiques de cette clientèle.

École à mandat régional - Bilan des tendances de clientèle CSSMI

Écoles	Capacité d'Accueil MEQ	Portrait organisationnnel 2025-2026		Prévisions et tendances du nombre de groupes 2026-2027		2027-2028	2028-2029	2029-2026
		Nb d'élèves dans l'école	Nb de groupes	Nb d'élèves dans l'école	Nb de groupes	Nb de groupes	Nb de groupes	Nb de groupes
des Érables								
Clientèle primaire	16	20	3	20	3	3	3	3
Clientèle secondaire		73	11	65	11	11	11	11
Total	**16**	93	**14**	85	14	14	14	14

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Secondaire

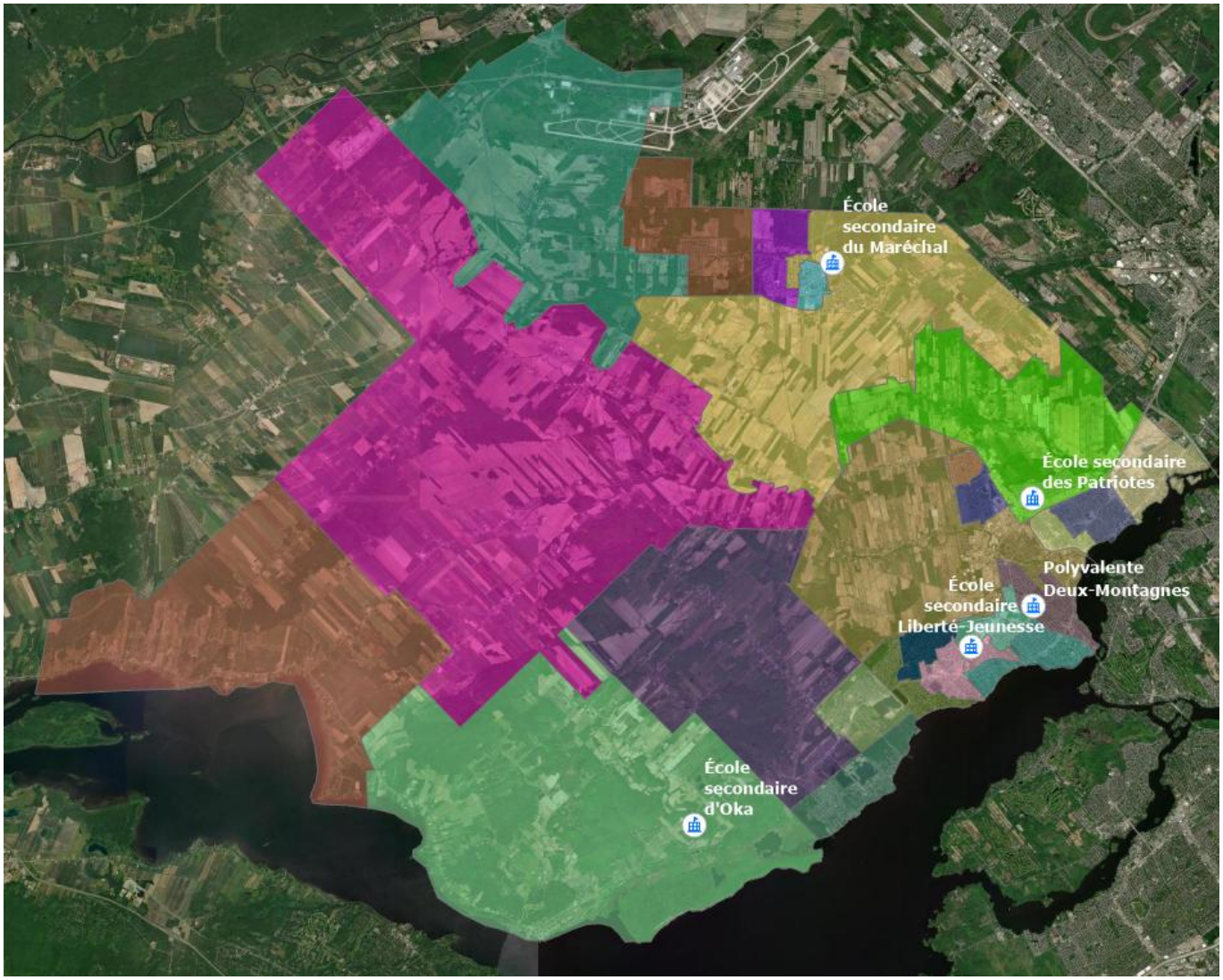


Secondaire

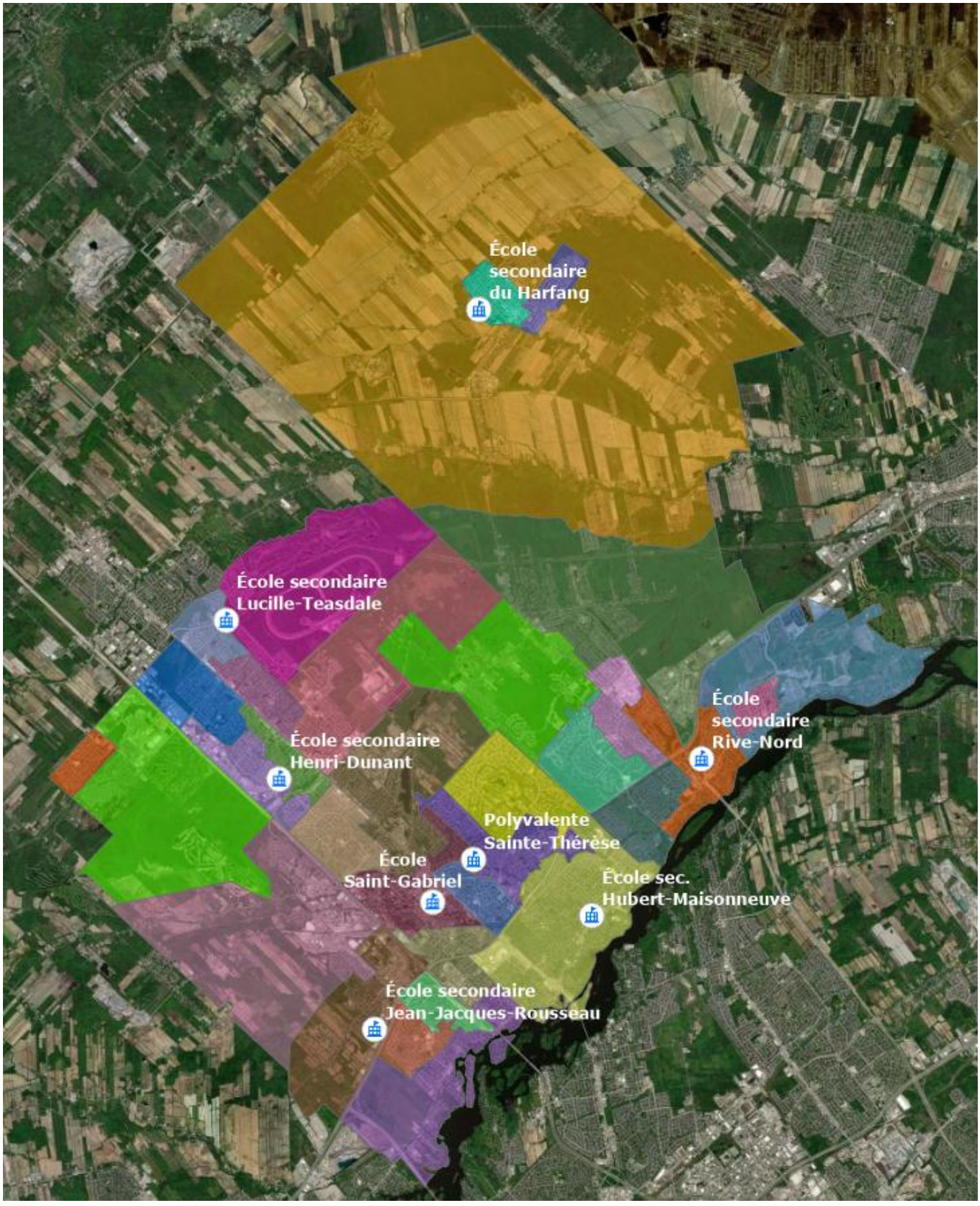
Le CSSMI regroupe treize (13) écoles secondaires couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- l'école secondaire du Maréchal à Mirabel;
- l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- l'école secondaire Hubert-Maisonneuve située à Rosemère;
- l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

Secteur Ouest



Secteur Est


École secondaire du Harfang
École secondaire Lucille-Teasdale
École secondaire Henri-Dunant
École secondaire Rive-Nord
Polyvalente Sainte-Thérèse
École Saint-Gabriel
École sec. Hubert-Maisonneuve
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau

Secondaire – Bilan des tendances de clientèle CSSMI par école

Écoles par secteur	Capacité d'accueil MEQ à 90% d'occupation	Capacité d'accueil 90% (incluant les locaux modulaires)	Portrait organisationnnel en 2025-2026			Prévisions d'effectif pondéré (incluant les gr. EHDAA)				
			Nb d'élèves dans l'école	Nb d'élèves dans l'école (pondéré)	Nb de gr. EHDAA	2026-2027 Effectif	2026-2027 Gr EHDAA	2027-2028	2028-2029	2029-2030
École Secondaire d'Oka	1331	1601 (incl 10 mod)	1159	1234	19	1242	18	1288	1341	1397
École Secondaire Liberté-Jeunesse	731	893 (incl 6 mod)	839	897	6	893	6	893	893	893
École secondaire du Maréchal	1305	1305	1223	1302	6	1460	5	1555	1625	1692
École Secondaire des Patriotes	1723	1885 (incl 6 mod)	1840	2081	23	2018	23	1996	1985	1978
Polyvalente Deux-Montagnes	1984	2200 (incl 8 mod)	1920	2288	22	2182	24	2057	1903	1813
Total secteur Ouest	7073	7884	6981	7802	76	7795	76	7789	7747	7773
École Saint-Gabriel	705	921 (incl 8 mod)	1199	1220	6	1220	6	1220	1220	1220
Polyvalente Ste-Thérèse	1853	1853	2105	2516	14	2614	14	2454	2356	2328
École Secondaire Lucille-Teasdale	887	1103 (incl 8 mod)	1073	1147	11	1009	14	1033	1028	1007
École Secondaire Henri-Dunant	705	813 (incl 4 mod)	762	840	8	808	10	831	882	895
École Secondaire Jean-Jacques-Rousseau	1122	1446 (incl 12 mod)	1196	1291	18	1243	18	1333	1467	1537
École Secondaire du Harfang	896	950 (incl 2 mod)	1089	1161	9	1260	8	1248	1273	1268
École Secondaire Rive-Nord	914	1022 (incl 4 mod)	1072	1133	0	1062	2	1035	1003	1103
École secondaire Hubert-Maisonneuve	574	682 (incl 4 mod)	723	758	8	801	8	837	832	796
Total secteur Est	7655	8790	9219	10066	74	10017	80	9991	10061	10154
Total	**14729**	**16674**	16200	17868	**150**	17812	156	17780	17808	17927

La capacité d'accueil en beige - capacité fonctionnelle majorée des locaux modulaires.

En dépassement de la capacité d'accueil MEQ

En dépassement de la capacité d'accueil fonctionnelle historique

Sources des données: CSSMI, Service de l'organisation scolaire et du transport. Mars 2026.

Faits saillants

Les données démographiques les plus récentes confirment la forte croissance de la clientèle entamée au secondaire qui se poursuivra au cours des prochaines années. Pour la période du présent cadre d'organisation scolaire, on estime que la hausse de l'effectif pourrait atteindre les 17 129 élèves dès 2029-2030. Il convient de noter que la capacité d'accueil totale au secondaire établie par le MEQ se situe à 14 729 places-élèves (excluant la nouvelle école secondaire du secteur Est de 1 024 places-élèves qui est présentement en dossier d'opportunité). Ainsi, la croissance prévue à court terme entraînera un important déficit en espace. Comme la problématique de manque de locaux s'est accentuée avec les dernières prévisions démographiques, le CSSMI a déposé dans le cadre du PQI 2026-2036 trois demandes d'ajouts d'espaces au secondaire, soit : deux écoles secondaires dans l'Est du territoire et l'agrandissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse. Une école secondaire dans le secteur Ouest est présentement en dossier d'opportunité. Ainsi, à moyen terme, nous espérons pouvoir bénéficier de 4 écoles secondaires supplémentaires afin de desservir la clientèle secondaire du CSSMI.

SECTEUR OUEST

D'ici 2029-2030, la clientèle du secteur Ouest devrait se stabiliser autour des 7 780 élèves en matière d'effectif scolaire. La capacité d'accueil du secteur se situe à 7 773 élèves. Il est à noter que toutes les écoles secondaires du secteur Ouest ont présentement des locaux modulaires, à l'exception de l'école secondaire du Maréchal.

La clientèle des écoles secondaires du Maréchal, à Mirabel, et des Patriotes, à Saint-Eustache, devra faire l'objet d'un suivi étroit, puisque la capacité d'accueil de ces établissements pourrait être dépassée dès 2027-2028.

SECTEUR EST

La clientèle du secteur Est devrait poursuivre sa croissance pour atteindre plus de 10 150 élèves d'ici 2029-2030. Avec une capacité d'accueil de 7 655 élèves, le secteur fera face à un important déficit de places-élèves.

À l'heure actuelle, sept des huit écoles secondaires du secteur excèdent déjà leur capacité d'accueil. Devant cette pression croissante, le CSSMI travaille activement à la recherche d'un terrain, en compagnie de la Société québécoise des infrastructures (SQI), afin de débuter la construction d'une école secondaire de 1024 places en dossier d'opportunité. De plus, le CSSMI souhaite obtenir une réponse favorable du MEQ relativement à la construction de deux autres écoles secondaires de 1 024 places-élèves chacune, afin de répondre aux besoins anticipés.

Dans l'attente de ces ajouts d'espaces, des locaux modulaires ont déjà été installés dans sept établissements du secteur Est, soit les écoles Lucille-Teasdale, Henri-Dunant, Hubert-Maisonneuve, Jean-Jacques-Rousseau, Rive-Nord, du Harfang et Saint-Gabriel.

Malgré les pistes de solutions déjà mises en place ou qui seront mises en place, nous demeurons vulnérables pour scolariser tous les élèves du secteur Est.

Par conséquent, nous envisageons d'utiliser des écoles primaires qui ne sont pas dédiées à une clientèle particulière afin d'y accueillir une partie de notre clientèle du secondaire. La bâtisse Saint-Pierre pourrait contribuer à absorber le débordement de la clientèle dans le secteur Est, tandis que la nouvelle école primaire de Deux-Montagnes pourrait pallier le manque d'espace dans le secteur Ouest.

Formation générale adulte et professionnelle



Formation générale adulte et professionnelle

Le CSSMI regroupe deux (2) centres de formation générale adulte et cinq (5) centres de formation professionnelle couvrant le territoire de seize (16) municipalités :

- le centre de formation continue des Patriotes situé à Saint-Eustache;
- le centre multiservice situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation agricole situé à Mirabel;
- le centre de formation professionnelle, l'Émergence situé à Deux-Montagnes;
- le centre de formation des Nouvelles-Technologies situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation professionnelle de l'automobile situé à Sainte-Thérèse;
- le centre de formation Construc-Plus situé à Saint-Eustache.

Centres	Nombre ETP dans le centre en 2025-2026	Prévisions	Tendances du nombre d'ETP		
		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Centres de formation générale adultes					
Centre de formation continue des Patriotes	797	844	895	949	1 006
Centre multiservice de Sainte-Thérèse	643	707	778	856	941
Centres de formation professionnelle					
Centre de formation agricole de Mirabel	128	144	140	140	140
Centre de formation professionnelle, l'Émergence	301	287	300	300	300
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	450	410	435	435	435
Centre de formation professionnelle de l'automobile	170	170	170	170	170
Centre de formation Construc-Plus	466	485	504	509	515
Total	**2 955**	**3 048**	**3 222**	**3 359**	**3 506**

Sources des données:

CSSMI, Services éducatifs aux adultes

Bilan_4_2025-2026, Août 2026

Annexes

Loi sur l'instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3 – À jour au 7 avril 2026
SECTION I
DROITS DE L'ÉLÈVE

Article 1

Droit à l'éducation scolaire

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle a atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1).

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par le centre de services scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

Âge d'admissibilité

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique; l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

Article 4

Choix de l'école

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

Critères d'inscription

L'exercice de ce droit est assujetti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

Transport

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le centre de services scolaire.

On entend notamment par « capacité d'accueil », le nombre d'élèves qu'une école peut accueillir en fonction des locaux disponibles, des ressources du centre de services scolaire et des règles applicables en matière de formation de groupes.

Article 39

Acte d'établissement

L'école est établie par le centre de services scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Article 40

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

SECTION II
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
(Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par le centre de services scolaire sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école.

Il doit être consulté par le directeur général du centre de services scolaire ou la personne que ce dernier désigne sur les critères de sélection du directeur de l'école.

Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement du centre de services scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

SECTION IV
COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Article 193

Consultation

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants:

1° la division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire;

1.1° le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

2° le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3° la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;

3.1° (paragraphe abrogé);

4° (paragraphe abrogé);

5° la répartition des services éducatifs entre les écoles;

5.1° le règlement du centre de services scolaire sur la procédure d'examen des plaintes établi en application de l'article 220.2;

6° les critères d'inscription des élèves dans les écoles visées à l'article 239;

6.1° l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;

7° le calendrier scolaire;

7.1° les services de garde en milieu scolaire;

8° (paragraphe abrogé);

9° (paragraphe abrogé);

10° (paragraphe abrogé).

Par ailleurs, il peut faire des recommandations de sa propre initiative au centre de services scolaire relativement aux sujets visés au premier alinéa. Il peut également renoncer à être consulté sur un sujet visé au paragraphe 1°, 2°, 3°, 5°, 5.1°, 6° ou 6.1° du premier alinéa. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaire. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.

SECTION VI
FONCTIONS ET POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1 ainsi que pour l'application de la section II du chapitre I, relèvent de la compétence d'un centre de services scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1), de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (chapitre G-1.021), de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Inuit et les Naskapis (chapitre S-4.2), à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1).

À cette fin, malgré le premier alinéa, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne résidant sur le territoire d'un autre centre de services scolaire à qui le centre de services scolaire dispense des services.

Pour l'application des dispositions de la présente section relativement à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, relève de la compétence d'un centre de services scolaire toute personne admissible à ces services, résidant ou non sur son territoire, et qui est désireuse de s'y inscrire.

Article 211

Immeubles

Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, le centre de services scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, le centre de services scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la

répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.
Le centre de services scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. Le centre de services scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, le centre de services scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:
1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;
1.1° sur le changement de destination d'un immeuble mis à la disposition de l'une de ses écoles;
2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.
Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:
1° le calendrier de la consultation;
2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;
3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;
4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président du conseil d'administration du centre de services scolaire et d'un parent d'un élève siégeant à ce conseil.
Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:
1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;
2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

Article 217

Le centre de services scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités du centre de services scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

Article 222

Le centre de services scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.
Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, le centre de services scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, le centre de services scolaire doit en faire la demande au ministre.
Il peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Toutefois, une dérogation à la liste des matières ne peut être permise que dans les cas et aux conditions déterminés par règlement du ministre pris en application de l'article 457.2 ou que sur autorisation de ce dernier donnée en vertu de l'article 459.

Article 222.1

Le centre de services scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.
Cependant, un centre de services scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appuis dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.
En outre, un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un tel programme d'études local est soumis par le centre de services scolaire à l'approbation du ministre.

Article 236

Services éducatifs

Le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

Article 239

Le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence du centre de services scolaire en vertu du premier alinéa de l'article 204 et, parmi ceux-ci, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école, à ceux dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école et aux autres élèves qui fréquentent déjà cette école.

Lorsque le nombre de demandes d'inscription des élèves visés au deuxième alinéa n'excède pas la capacité d'accueil de l'école, les critères d'inscription doivent ensuite donner la priorité aux élèves provenant d'un autre territoire qui fréquentent déjà cette école.

Les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

Le centre de services scolaire peut organiser et dispenser dans cette école des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services éducatifs dans des classes ou des groupes spécialisés visés à l'article 235 à des élèves qui ne sont pas admis au projet particulier pour lequel celle-ci est établie.

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Article 255

Le centre de services scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences;
4. collaborer, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, à la réalisation d'ententes spécifiques concernant la mise en œuvre de priorités régionales, notamment par l'adaptation de ses activités aux particularités régionales et par le versement d'une contribution financière.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

Article 255.1

Le centre de services scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2027-2030 (OS-03)

LÉGENDE :
1. Administration
2. Enseignement préscolaire
3. Enseignement primaire
4. Enseignement secondaire
5. Enseignement FP.
6. Enseignement FGA
7. Entreposage
8. Entretien et réparation
9. Service à la communauté

Écoles primaires

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
MIRABEL					
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 107	262	École des Étoiles-Filantes 13 919, rue des Saules Mirabel J7N 3G2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 114	263	École Mira-Bois 10800, montée Sainte-Marianne Mirabel J7J 2V4	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
SAINT-PLACIDE					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
OKA					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
POINTE-CALUMET					
B 087	210 ou 210 et 211	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides Pavillon des Primevères } ou École des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINT-JOSEPH-DU-LAC					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC					
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 103	209	École Horizon-du-Lac 3102, rue de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
DEUX-MONTAGNES					
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28e Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9e Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 086	253	École des Mésanges 203, 14e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINT-EUSTACHE					
B 008	244	École des Hirondelles Pavillon Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 118		École des Hirondelles 430, rue Rocheleau Saint-Eustache J7R 0N9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 106	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25e Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020		École Terre des jeunes Pavillon Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 101	254	École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
BOISBRIAND					
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-THÉRÈSE					
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 110	214	École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 049	217	École de la Voltige Pavillon Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 121		École de la Voltige 191, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem Pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 042		École Le Tandem Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
BLAINVILLE					
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis Pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, Pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84e Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 115	227	École de Chambéry 100, rue de Bellevue Blainville J7C 3X2	2, 3, 9	2,3,9	2,3,9
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES					
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
ROSEMÈRE					
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
LORRAINE					
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
BOIS-DES-FILION					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33e Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher Annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher Pavillon Félix-Leclerc 60, 35e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
TERREBONNE					
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

Écoles secondaires

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka Pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 037	104	École Saint-Gabriel Pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 039		École Saint-Gabriel Pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9
B 108	109	École secondaire du Maréchal 15060, rang Petite Côte des Anges Mirabel J7N 3R7	4,9	4,9	4,9
B 851	139	École de la Passerelle 155, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 0E6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 120		École des Érables Nouvelle école à Deux-Montagnes 1300, rue Baudouin Deux-Montagnes J7R 6H1	2,3,4,9	-	-
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,9	4,9	4,9
B 120		Polyvalente Deux-Montagnes Nouvelle école à Deux-Montagnes 1300, rue Baudouin Deux-Montagnes J7R 6H1	-	2,3,4,9	2,3,4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang Pavillon Saint-François 172, 3e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9
B 060	192	École DiplomAction - Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	4,5	4,5	4,5
B 100	196	École DiplomAction - Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	4,5	4,5	4,5
B 833		École DiplomAction - Centre de formation Construc-Plus Pavillon Saint-Eustache **(location)** 218 et 222, rue Poirier bureaux 22, 24, 26, 28, 29, 31, 33 et 35 Saint-Eustache J7R 6B1	4,5	4,5	4,5
B 835		École DiplomAction - Centre de formation Construc-Plus Pavillon des Promenades **(location)** 2801, boul. des Promenades Bureau 130 Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,5	4,5	4,5

Centres de formation professionnelle

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5,6	5,6	5,6
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Pavillon des Promenades **(location)** 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5,6	5,6	5,6
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Archambault- Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Centre fédéral de formation-Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Centre fédéral de formation-Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence Établissement Archambault-Sécurité moyenne 242, Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5,6	5,6	5,6
B 060	404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5,6	5,6	5,6
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 090		Centre de formation agricole de Mirabel Garage 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 104		Centre de formation agricole de Mirabel Complexe Serricol 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,6,9	5,6,9	5,6,9
B 100	460	Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	5,6	5,6	5,6
B 833		Centre de formation Construc-Plus Pavillon Saint-Eustache **(location)** 218 et 222, rue Poirier bureaux 22, 24, 26, 28, 29, 31, 33 et 35 Saint-Eustache J7R 6B1	5	5	5
B 835		Centre de formation Construc-Plus Pavillon des Promenades (location) 2801, boul. des Promenades Bureau 130 Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5	5	5

Centres d'éducation des adultes

BÂTISSE	ÉCOLE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 105	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6
B 834	306	Centre de formation continue des Patriotes Promenades Deux-Montagnes **(location)** 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes Établissement Archambault -Sécurité moyenne Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6

Autres immeubles

BÂTISSE	IMMEUBLES	2027-2028	2028-2029	2029-2030
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 041	Pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	1,2,3,4,6,9	1,2,3,4,6,9	1,2,3,4,6,9
B 051	Pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	1,2,3,4,6,9	1,2,3,4,6,9	1,2,3,4,6,9
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache **(location)** 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 812	Salle Jacques-St-André **(location)** (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 823	Atelier ressources matérielles **(location)** 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8

Listes des écoles et actes d'établissements 2027-2028 (OS-04)

Écoles primaires

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR A					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8		10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G0	Pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G0 ou École des Primevères	22 + 16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820 CA-241210-558
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Blés-Dorés 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		25	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403 CC-170425-4618

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR A					
École du Domaine-Vert-Nord 17 050, rue Jacques-Cartier Mirabel J7J 0X4		28	Préscolaire Primaire		CC-191210-5268 CA-210323-69
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		13	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Mira-Bois 10 800, Montée Sainte-Marianne Mirabel J7J 2V4		25	Préscolaire Primaire		CA-241210-558 SSGC_2025-2026_19
École Le Tandem 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	Pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6 Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	10 + 10	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Étoiles-Filantes 13 919, rue des Saules Mirabel J7N 3G2		19	Préscolaire Primaire		CA-211214-165 CA-240416-490
SECTEUR B					
École des Hirondelles 430, rue Rocheleau Saint-Eustache J7R 0N9	Pavillon Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	28 + 11	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 DGCC-201001-68 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13 SOST_2025-2026_13
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		25	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3102, de l'Église Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820 CC-161213-4576
École Emmanuel-Chénard 600, 28e Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14e Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR B					
École Sauvé 214, 9e Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-161213-4576 CC-181211-5018
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Jardins-des-Patriotes 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3		21	Préscolaire Primaire		CC-161213-4576 CC-180227-4822 CC-180515-4883
SECTEUR C					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles[4] 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		20	Préscolaire Primaire	**Programme alternatif** : Préscolaire à 6e année pour les écoles Plateau St-Louis, des Ramilles, Notre-Dame-de-l'Assomption, de la Seigneurie, Chante-Bois, de l'Envolée, de l'Aquarelle, des Semailles, des Moissons, Du Bois-Joli, de l'Harmonie-Jeunesse, du Domaine-Vert-Nord et Mira-Bois.	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558 SSGC_2025-2026_19
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	Pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	19 + 4	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84e Avenue Est Blainville J7C 3R5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720

[4] Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR C					
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		16	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		20	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École de Chambéry 100, rue de Bellevue Blainville J7C 3X2		25	Préscolaire Primaire		CA-241210-558 SSGC_2025-2026_12
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CA-211214-166 CA-241210-558
École de la Voltige 191, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	Pavillon Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	26+22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SSGC_2024-2025_17
SECTEUR D					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		40	Préscolaire Primaire	**Programme musical (violon) :** 3e à 6e année pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas.	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
SECTEUR D					
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	Annexe Le Rucher 100, 33e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4 Pavillon Félix-Leclerc 60, 35e Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	21 + 11	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		28	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1B7		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J5N 2V5		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J5N 1E6		13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 SOST-20-21-002
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	Nouvelle école à Deux-Montagnes 1300, rue Baudouin Deux-Montagnes J7R 6H1	27	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CA-261208-xxx

Écoles à projet pédagogique particulier
(reconnues par le MEQ en vertu de l'article 240 de la LIP)

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		23	Préscolaire Primaire	**Programme alternatif :** Préscolaire à 6e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Étoiles-Filantes, des Grands-Vents, des Hirondelles, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique et Sauvé.	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CA-240416-490 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École Terre des jeunes 128, 25e Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	Pavillon Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	0+18	Préscolaire Primaire	**Programme primaire du Baccalauréat International :** Préscolaire à 6e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Étoiles-Filantes, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Hirondelles, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique et Sauvé.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CA-240416-490 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		18	Préscolaire Primaire	**Programme alternatif :** Préscolaire à 6e année pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, de la Voltige, Terre-Soleil et de Chambéry.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_17 SSGC_2025-2026_12

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		9	Primaire	**Programme musical (piano et violon) :** 2e à 6e année pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Étoiles-Filantes, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, des Blés-Dorés, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, de la Voltige, Sauvé, Terre-Soleil, des Hirondelles, du Domaine-Vert-Nord, Mira-Bois et de Chambéry.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-240416-490 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13 SSGC_2024-2025_17 SSGC_2025-2026_12 SSGC_2025-2026_19
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	.	17	Préscolaire Primaire	**Programme primaire du Baccaluréat International :** Préscolaire à 6e année pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, de la Voltige, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Mira-Bois et de Chambéry.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_17 CA-251209-618 SSGC_2025-2026_12 SSGC_2025-2026_19

Écoles secondaires

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	Pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1 257	Secondaire	**Programme alternatif :** 1re à 5e secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Jardins-des-Patriotes, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé, des Hirondelles et des Étoiles-Filantes	CP-980514-237 CC-070626-2720 CA-211214-167 CA-231212-447 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		690	Secondaire		CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720 CA-211214-167
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	**Exclusion à l'immeuble :** Les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1 873	Secondaire	**Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :** 1re à 5e secondaire pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Jardins-des-Patriotes, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Horizon-Soleil, Sauvé, des Hirondelles, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, des Blés-Dorés, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique et des Étoiles-Filantes **Football :** 1re à 5e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175 CC-180515-4883 CA-211214-167 CA-231212-447 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_13
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1 627	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1		1 060	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175 CC-161213-4574 CC-180515-4884
École secondaire du Maréchal 15060 rang Petite Côte des Anges Mirabel J7N 3R7		1280	Secondaire		CA-211214-167 CA-240618-508
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	Pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	666	Secondaire	**Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :** 1re à 3e secondaire pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Le Tandem, de Fontainebleau, de la Renaissance, Le Tournesol, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, de la Voltige, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Mira-Bois et de Chambéry.	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-231212-451 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_17 SSGC_2025-2026_12 SSGC_2025-2026_19
	Pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3			**Programme sports-études (baseball, basketball, golf, gymnastique, hockey féminin, hockey Bantam AA, hockey Bantam AAA, hockey Midget AAA, hockey Midget Espoir, hockey Peewee AAA, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ringuette, ski acrobatique, ski alpin, soccer, softball, surf des neiges, tae kwondo et tennis) :** 1re à 5e secondaire (Clientèle de tout le centre de services scolaire)	

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Hubert-Maisonneuve 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		542	Secondaire	**Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international :** 1er cycle du secondaire pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher et Marie-Soleil-Tougas.	CP-980514-237 CP-980622-298 CC-070626-2720 CA-231212-451
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	**Exclusion à l'immeuble :** Les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2 046	Secondaire	**Programme alternatif :** 1re à 5e secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet , du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, de la Voltige, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Mira-Bois et de Chambéry. **Formation musicale intensive :** 1re à 5e secondaire (Clientèle de tout le centre de services scolaire) **Santé globale :** 1re à 5e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire) **Hockey féminin :** 1re à 5e secondaire (clientèle de tout le centre de services scolaire)	CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007 CC-191210-5268 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_17 SSGC_2025-2026_12 SSGC_2025-2026_19
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		666	Secondaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		838	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720

ÉCOLE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PROGRAMME RÉGIONAL	RÉSOLUTION
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	.	863	Secondaire	**Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat International :** 2e cycle du secondaire pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, de la Voltige, Terre-Soleil, du Domaine-Vert-Nord, Mira-Bois et de Chambéry.	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-191210-5268 CA-241210-558 SSGC_2024-2025_17 SSGC_2025-2026_12 SSGC_2025-2026_19
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J5N 3X5	Pavillon Saint-François 172, 3e Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J5N 0E9	846	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175 SOST-20-21-002
École de la Passerelle 155, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 0E6		96	Préscolaire Primaire Secondaire		CA-240514-497 SSGC_2025-2026_15
École DiplomAction - Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	**Exclusion à l'immeuble :** Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	88	Secondaire Formation professionnelle		SOST_2025-2026_10
École DiplomAction - Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	Pavillon Saint-Eustache (location) 218 et 222, rue Poirier bureaux 22, 24, 26, 28, 29, 31, 33 et 35 Saint-Eustache J7R 6B1 Pavillon des Promenades (location) 2801, boul. des Promenades Bureau 130 Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0 **Exclusion aux l'immeubles:** Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	88	Secondaire Formation professionnelle		SOST_2025-2026_10 SOST_2026-2027_06

Centres de formation professionnelle

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	Centre de formation agricole de Mirabel (Garage) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8 Centre de formation agricole de Mirabel (Complexe Serricol) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8 **Exclusion à l'immeuble :** Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse. Pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0 Établissement Archambault – Sécurité minimale 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 Centre fédéral de formation – Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6 Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 Centre fédéral de formation – Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1 Établissement Archambault – Sécurité moyenne 242, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 **Exclusion aux immeubles :** Les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	282	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007 CC-181211-5018 CC- 191210-5272
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	**Exclusion à l'immeuble :** Les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	200	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-180515-4886 CC-181211-5018
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8	**Exclusion à l'immeuble :** Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	625	Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412 CC-181211-5018
Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3	Pavillon Saint-Eustache (location) 218 et 222, rue Poirier bureaux 22, 24, 26, 28, 29, 31, 33 et 35 Saint-Eustache J7R 6B1 Pavillon des Promenades (location) 2801, boul. des Promenades Bureau 130 Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0 **Exclusion aux immeubles :** Les locaux du Centre de formation continue des Patriotes et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse.	380	Formation professionnelle	CC-161213-4576 CC-180515-4886 CC-181211-5018 SOST_2025-2026_12 SOST_2026-2027_06

Centres de formation générale adulte

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre de formation continue des Patriotes 2705, boulevard des Promenades Deux-Montagnes J7R 0A6	Établissement Archambault - Sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 Centre fédéral de formation - Sécurité minimale 600, montée Saint-François Laval H7C 1S6 Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 Centre fédéral de formation - Sécurité multiple 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1 Établissement Archambault - Sécurité moyenne 242, montée-Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0 Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8 Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4 Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4 Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8 Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3 **Exclusion aux immeubles :** Les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.	558	Formation générale adulte	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455 CC-161213-4576 CC-180515-4883 CC-181211-5018

CENTRE	AUTRE IMMEUBLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL (PLACE ÉLÈVES)	ENSEIGNEMENT	RÉSOLUTION
Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8 Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4 Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4 Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8 Centre de formation Construc-Plus 246, Allée du golf Saint-Eustache J7R 0L3 **Exclusion aux immeubles :** Les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents), les locaux du Centre de formation agricole, du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, du Centre de formation professionnelle de l'automobile et du Centre de formation Construc-Plus.	655	Formation générale adulte	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-4574 CC-180515-4884 CC-181211-5018 CA-241210-558 CA-251209-618

Démarche de consultation

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2027-2030
Échéancier de consultation menant à l'adoption

PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)		
1.	Tables sectorielles du primaire	2 avril 2026
2.	Table spéciale du secondaire	31 mars 2026
3.	Comité 360 (dépôt des enjeux)	14 avril 2026
Rencontres de travail du 1er au 21 mai 2026 *(Les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer aux rencontres de travail dans les secteurs concernés)*		
4.	Rencontre d'information générale – tous les secteurs	30 avril 2026
RAPPORT D'ÉTAPE (publication officielle du calendrier de consultation et date de l'audience publique, publication des enjeux, tendances de clientèle, problématiques et pistes de solution identifiées)		
5.	Comité 360	26 mai 2026
6.	Conseil d'administration	16 juin 2026
CONSULTATION OFFICIELLE		
7.	Comité 360	22 septembre 2026
8.	Conseil d'administration (adoption du projet pour consultation)	6 octobre 2026
9.	Table du primaire (enjeux de la consultation – au besoin)	au besoin
10.	Table du secondaire (enjeux de la consultation – au besoin)	au besoin
11.	Comité de parents	29 octobre 2026
12.	Audience publique	3 novembre 2026
13.	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	19 novembre 2026
14.	Comité consultatif de gestion	24 novembre 2026
15.	Conseil d'administration	8 décembre 2026